

## **Les nouvelles règles de l'Union Européenne sur la bioénergie : un trompe l'œil dangereux selon les scientifiques et les ONGs environnementales**

*La révision de la Directive sur les Energies Renouvelables (RED II) ne permettra pas de réduire les émissions de gaz à effet de serre, ni de protéger les forêts et la biodiversité*

*Bruxelles, le 14 Juillet* – Malgré l'opposition de plus de 100 associations environnementales, de nombreux scientifiques et de plus de 250 000 citoyens européens, la Commission Européenne poursuit la promotion de l'utilisation de la biomasse dans la révision de la directive RED II.

La révision de cette directive fait partie du Green Deal Européen, qui vise à réduire de 55% les émissions de gaz à effet de serre en 2030, par rapport à 1990. L'importance de la biomasse dans ce texte est contestée : pour la même quantité d'énergie produite, la combustion de bois émet davantage de CO<sub>2</sub> que la combustion de charbon. Le centre commun de recherche de l'Union Européenne (JRC) a également confirmé que les forêts se reconstituent trop lentement pour permettre l'atteinte des objectifs du Green Deal dans ces conditions.

Les ONGs environnementales s'inquiètent de l'incapacité de la révision de la directive RED II à réduire la pression sur les forêts.

Les modifications proposées dans cette directive comprennent :

1. L'interdiction pour les Etats Membres de subventionner l'utilisation de bois de grande qualité, de souches et de racines dans la production d'énergie. Cependant, ces bois ne constituent qu'une très faible part de la biomasse forestière actuellement utilisée à ces fins.
2. A partir de 2027, les Etats Membres ne pourront plus subventionner les centrales électriques utilisant de la biomasse, sauf si la centrale se trouve dans une région particulièrement dépendante des énergies fossiles. Malheureusement, cette disposition ne s'applique pas lorsqu'il s'agit d'anciennes centrales à charbon.
3. La Commission Européenne compte étudier la possibilité d'appliquer le principe de la hiérarchie des usages à la biomasse. Il s'agit d'un pas dans la bonne direction, qui doit néanmoins être relativisé étant donné que plus de la moitié du bois récolté dans l'Union Européenne est destiné à produire de l'énergie.
4. La directive introduit des critères environnementaux, tels que le maintien de la qualité des sols et le maintien de la biodiversité, mais ces principes ne s'appliquent qu'aux forêts primaires, qui ne représentent que 3% des forêts européennes.
5. Des critères environnementaux sont appliqués aux centrales de plus de 5MW, au lieu de 20MW précédemment. Malheureusement, ces critères ne prennent pas en compte le problème central : récolter et brûler du bois pour fabriquer de l'énergie augmente les émissions de CO<sub>2</sub> et dégrade l'état des forêts.

**Mary Booth, scientifique et directrice du Partnership for Policy Integrity** : « *Il est incroyable de voir que la Directive sur les Energies Renouvelables prétend que la combustion de biomasse forestière réduit les émissions de CO<sub>2</sub>, alors même que les meilleurs scientifiques de la Commission Européenne ont*

*admis que la combustion de biomasse forestière augmente les émissions de CO2. Le refus des décideurs européens d'intégrer cette information s'apparente à du climato-scepticisme. »*

**Kenneth Richter, Natural Resources Defense Council** : « *Alors que le nouveau texte propose de réduire les subventions servant à brûler du bois de grande qualité, il apparaît que ce bois ne représente qu'une toute petite part du bois utilisé en biomasse : ce changement ne réduira pas la quantité d'utilisation de biomasse forestière* ».

Le rapport du centre commun de recherche de l'Union Européenne conclut que la récolte et la combustion de bois pour la production d'énergie augmentent les émissions de gaz à effet de serre, et dégradent les écosystèmes forestiers.

Actuellement, plus de la moitié du bois récolté dans l'Union Européenne est brûlé pour la production d'énergie. La meilleure manière de réduire la pression sur les forêts est dès lors de cesser les subventions à la biomasse forestière.

**Peter Wohlleben, forestier et auteur allemand** : « *Les forêts sont non seulement nos alliées dans la lutte climatique, elles sont également bénéfiques à la qualité de l'air, de l'eau et à notre santé. La triste vérité est que les politiques de l'Union Européenne encouragent la combustion de la biomasse forestière et accélèrent ainsi la détérioration des forêts.* »

**Lina Burnelius, Save the Forest (ONG suédoise)** : « *Le bois brûlé pour la production d'énergie est habituellement de faible valeur économique, mais d'une haute valeur pour la biodiversité et le puits de carbone. La réduction des subventions à la biomasse forestière provenant de bois de grande qualité ne suffira pas à réduire la pression sur les forêts et le climat.* »

